MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

COMMUNIQUÉ

Plainte des résidents de Baie-du-Tombeau relative aux odeurs attribuées à l'usine Wecycle

L'usine de recyclage de papier et de carton Wecycle Ltd, située dans la zone industrielle de Jin Fei à Riche-Terre, a obtenu son autorisation Preliminary Environment Report (PER) le 4 mars 2024 et est opérationnelle depuis juin 2024.

Le 13 avril 2026, le ministère a reçu une plainte des Forces Vives des morcellements La Cocheyle, Coprim et Concorde et d'autres résidents de Baie-du-Tombeau, faisant état d'odeurs « soufrées » assimilables à des œufs pourris, qu'ils attribuent à l'usine de recyclage.

Le même jour, une visite urgente du site a été effectuée par des officiers du ministère.

Conformément à la condition n° 18 du PER, l'usine a été priée de soumettre sans délai les résultats d'investigations sur la cause de la nuisance, les mesures correctives envisagées et la confirmation de la mise en place d'une ligne de communication avec les résidents.

Les 22 avril et 27 mai 2026, des réunions bilatérales ont eu lieu sous la présidence du ministre Rajesh Bhagwan avec les Forces Vives de Baie-du-Tombeau, et elles ont été invitées à contacter la Police de l'Environnement en cas de nouvelle émanation d'odeur.

Le 26 octobre 2026, une réunion de suivi s'est tenue avec l'entreprise et les Forces Vives, en présence du Département de l'Environnement, de la WMA et de la Police de l'Environnement, à l'usine.

Parmi les constats notés : aucune odeur au cours des trois derniers mois, sauf le 23 octobre 2026, en raison d'une hausse de la production de boues liée au traitement d'un plus grand volume d'eaux usées, utilisées à la place de l'eau de la CWA à cause de la sécheresse.

Le 8 novembre 2026 : nouvelle inspection par des officiers du ministère de l'Environnement. Aucune odeur n'a été décelée au moment de la visite. L'usine était à l'arrêt.

Dans le cadre des exercices de suivi, 33 inspections de site et réunions ont été menées, comme suit :

- 13 inspections du Département de l'Environnement ;
- 5 visites conjointes ;
- 8 visites indépendantes du ministère de la Santé et de la WMA ;
- 4 campagnes de dépistage de la qualité de l'air par le NEL qui n'ont détecté aucune émission de gaz toxique ou volatil ;
- 3 réunions.

A la requête du ministère de l'Environnement, Wecycle Ltd a mis en œuvre les mesures correctives suivantes :

Une ligne de communication a été établie et est maintenue entre l'entreprise et des habitants.

La fréquence d'enlèvement des boues a été augmentée.

L'entreprise mettra en place d'ici fin novembre 2026 une installation fermée de confinement des boues.

Dans une correspondance envoyée au ministère le 12 novembre 2026, l'entreprise réitère s'engager à mettre en œuvre les mesures correctives et à maintenir le dialogue avec les résidents.

Le ministère, avec les autorités concernées, continuera de suivre de près la mise en œuvre de ces mesures et reste attentif aux préoccupations des résidents.

12 novembre 2026